



Communiqué de presse, 29 janvier 2026

Non à la fermeture de la préparation au CAPES de SES à l'Université de Poitiers !

L'année universitaire 2025-2026 voit la mise en place d'une réforme brutale de la formation et du recrutement des enseignant·es : les concours, qui avaient lieu en Master 2, se tiendront désormais en fin de Licence 3, au mois de mars. La mise en œuvre de cette réforme pose deux questions majeures pour le devenir du métier d'enseignant·e et l'équité des étudiant·es face à l'offre de formation : celle du devenir des anciens Masters MEEF et celle de la préparation aux concours durant la Licence.

Alors que cette réforme a pour justification de contrer le manque d'attractivité des professions enseignantes, elle se fonde sur une re-territorialisation de l'offre de formation qui sert de prétexte pour supprimer des Masters et ainsi non seulement faire des économies, mais également imposer des choix politiques et pédagogiques unilatéraux.

À l'université de Poitiers, les Masters préparant à l'enseignement d'italien et d'allemand disparaissent : les étudiant·es devront désormais aller en région parisienne. Celui de Sciences Économiques et Sociales (SES) est supprimé : les étudiant·es devront se rendre à Bordeaux. Les jeunes lauréat·es de ces CAPES ne pourront plus poursuivre leur formation à Poitiers et seront obligé·es de financer, s'ils et elles le peuvent, leur formation à Bordeaux ou à Paris, sans que l'on n'ait de garantie sur leur lieu de stage.

Les futur·es enseignant·es devront désormais préparer le concours au cours de leur Licence mais, à l'heure actuelle, seules certaines universités et certaines disciplines disposent déjà d'un parcours comprenant quelques heures pour aider les étudiant·es à préparer le CAPES. À l'université de Poitiers, la licence préparant au concours de professorat des écoles et les masters d'accompagnement des lauréat·es et non-lauréat·es de ce concours sont ouverts sur les différents sites (Poitiers, Angoulême, Niort et La Rochelle). Mais la non-ouverture du Master d'enseignement en SES l'an prochain ne donne pas automatiquement lieu à l'ouverture d'une préparation au nouveau concours de SES faute de moyens alloués : il faudrait pourtant seulement dédier 128 h de travaux dirigés pour son ouverture ! C'est très peu et cela risque tout de même d'être refusé en ce contexte d'austérité budgétaire et de renoncement permanent.

Pourtant, les SES constituent l'une des spécialités les plus choisies par les lycéens. Depuis une quinzaine d'années, le département de sociologie de l'université de Poitiers proposait, à l'appui d'une solide équipe pédagogique, une préparation au CAPES SES obtenant de bons taux d'admission, attirait des étudiant·es de Limoges, Tours, Orléans, etc. et offrait aux étudiant·es de l'université de Poitiers la possibilité de préparer l'un des concours nationaux au professorat.

Toute université en France devrait préparer les étudiant·es à ces concours nationaux lorsque les équipes pédagogiques le peuvent. Chaque Licence disciplinaire devrait recevoir des moyens supplémentaires pour préparer ses étudiant·es à ces concours.

L'Association des professeurs de Sciences économiques et sociales (APSES), la Ferc CGT, la FSU-Snesup et Sud Éducation et Recherche 86 condamnent la non-ouverture d'un Master M2E SES. Ils demandent a minima, à égalité avec d'autres disciplines, 128 h TD pour ouvrir un parcours de préparation au CAPES SES à l'université de Poitiers.